

## TRANSPORTS SCOLAIRES

-----

### Mesures de sécurité sanitaire mises en place pour la reprise des transports scolaires en période d'épidémie de coronavirus COVID-19

Dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires, la mise en circulation des véhicules de transports scolaires sera opérée sur la base du plan de circulation normal avec la mise en place des mesures sanitaires suivantes :

#### **Conditions d'accès au car scolaire**

\* Obligation du port d'un masque à partir du collège ou à défaut d'un dispositif couvrant les voies respiratoires (les masques pour les lycéens seront fournis par la région)

En l'absence de masque ou de dispositif, l'élève pourra se voir refuser l'accès au véhicule en fonction de la situation sanitaire et des règles imposées par l'Etat en la matière

\* Accès au car scolaire par la porte arrière ou médiane

#### **A l'intérieur du car scolaire**

\* Instauration d'une distance de 1 à 3 rangés maximum entre le conducteur et les élèves transportés variable en fonction des effectifs à transporter

Instauration d'une règle de distanciation sociale (1 élève par banquette positionné en quinconce d'une rangée à l'autre : matérialisation visuelle sur les sièges) autant que les effectifs à transporter le permettent

\* Affiche d'information de rappel des consignes des gestes barrières

\* Désinfection des véhicules systématiques par les sociétés de transports

#### **Personnels de conduite et accompagnants**

\* Information et rappel des consignes des gestes barrières

\* Pas d'encaissement d'argent par le conducteur

\* Mise à disposition de masques pour les conducteurs et les accompagnateurs (fournis par la Région)

\* Eviter le fonctionnement des systèmes de climatisation ou de ventilation durant le transport

**Les transports scolaires seront assurés aux horaires de passage habituel.**